

NDépartement  
Haute-LoireE X T R A I T  
du Registre des Délibérations du Comité Syndical  
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 27 novembre 2024

Date d'envoi de la convocation : 21 novembre 2024	<u>Conseillers en exercice</u> : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 21
<b>Délibération n°</b> : 202411-06	<u>Pouvoirs</u> : 3
	<u>Excusés</u> : 7

Objet : Marché supérieur à 40 000€ HT : Réalisation des travaux de restauration hydromorphologique de la Laussonne

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 27 novembre 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal, en mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

**Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** : BENAT Brigitte - BRINGER Jean-Paul - FILERE Michel – LOMBARDY Sandra - PALHIÈRE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon** : SOUVIGNET Bernard **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : BROUSSARD Olivier – RUEL Gilbert **Communauté de Communes des Sucs** : LIOGIER Pierre – PEROTTI Pascal - DEFOUR André **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : CHORLIET Christian - DELABRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : MONCHER Jean-Pierre - MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe – GIBERT Pierre **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : / **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : BONNEFOY Régis **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez** : SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de Communes Val'Eyrieux** : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

**Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : FAURE Cyril (pouvoir donné à MONTAGNON Jean-Philippe)

**Communauté de Communes des Monts du Pilat** : THOUMY Denis (pouvoir donné à BONNEFOY Régis)

**Communauté de Communes des Sucs** : ABRIAL Jean-Claude (pouvoir donné à DEFOUR André)

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

**VU le Code de la Commande Publique,**

L'EPAGE Loire Lignon souhaite réaliser des travaux à la suite d'une étude de conception visant à la restauration morphologique de la Laussonne à sa confluence avec la Loire au lieu dit la Darne à Coubon.

L'EPAGE a retenu le bureau d'étude AB2R pour conduire l'étude de restauration morphologique de la Laussonne à sa confluence avec la Loire sur la commune de Coubon.

Cette étude comporte 3 phases :

- 1 Présentation de 3 scénarios d'aménagement (avant-projets sommaires)
- 2 Avant-projets définitifs / Projet, dossier de consultation des entreprises et dossier loi sur l'eau
- 3 Assistance à la passation des contrats de travaux, VISA des études d'exécution, direction de l'exécution des travaux assistance aux opérations de réception

Le seuil de la Darne a été emporté par les crues printanières successives de la Laussonne, modifiant la morphologie de la zone d'études. Les travaux, initialement prévus en 2024 sont donc décalés en 2025.

Ces derniers seront financés à 100 % par l'Agence de l'Eau à hauteur de 226 086 € et consistent en :

- la stabilisation du profil en long par mise en place de seuils de fonds
- la stabilisation du profil en travers par mise en place de techniques mixtes (enrochement et lits de plants et plançons) ;

- **Montant prévisionnel des travaux**: 226 086€

- **Début de l'action** : mai 2025 pour une durée de 6 mois

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

***Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :***

***- APPROUVE la réalisation des travaux comme défini ci-dessus ;***

***- AUTORISE le Président de l'EPAGE Loire Lignon à lancer la consultation et à signer les marchés dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus et tous documents y afférents;***

***- DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront prévus en section de fonctionnement du budget primitif 2024 de l'EPAGE Loire Lignon***

Fait le 27 novembre 2024 à Brives Charensac,  
Tous les membres présents ont signé au registre.

**La Secrétaire de séance**

**Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,**

**Brigitte BENAT**

**Jean-Paul BRINGER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État